

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
17 OCTOBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept du mois d'octobre, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de SERRIGNY EN BRESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROSSIGNOL Samuel, Maire.

Présents (7) : Présents : BAZIARD Sandrine, LOUSTAU Pierre, MOREY Michel, POULENARD Cécile, PRUDENT Magali, RICHARD Hélène, ROSSIGNOL Samuel.

Absents excusés (4) : DESBROSSE Teddy, GY Sébastien, KAOUCHE Claire, VIOLOT Maxime.

Quorum : 6

Date de la convocation : 06 Octobre 2023

Date de publication de la liste des délibérations : 27 Octobre 2023

La séance est ouverte, Madame PRUDENT Magali a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Adoption du Procès-Verbal du 11 Juillet 2023**
- 2) **Modification des statuts de la CCB71 – Ajout de la compétence « Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance »**
- 3) **Répartition des frais de transport scolaire (Année 2021-2022) – convention avec la commune de Saint Martin en Bresse**
- 4) **Répartition des frais de fonctionnement des écoles de Saint Martin en Bresse (Année 2023)**
- 5) **Prise en charge des frais de formation « Montage chapiteaux »**
- 6) **Demande de subvention (CFA de Saint Marcel)**
- 7) **Amortissement travaux SYDESL (Chemin piéton) au 01 Juin 2023**
- 8) **Etude de devis**
- 9) **Recouvrement contentieux – Admission en non-valeur**
- 10) **Compte rendu diverses réunions (SYDESL, SICED, SMA ...)**
- 11) **Informations et questions diverses.**

1) ADOPTION PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2023

Le Procès-Verbal de, la réunion du 11 Juillet 2023, n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est approuvé à l'unanimité.

2) MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCB71 – AJOUT DE LA COMPETENCE « ANIMATION ET COORDINATION DES DISPOSITIFS LOCAUX DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE »

D : 023/2023

**OBJET : MODIFICATION DE STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE BRESSE
REVERMONT 71**

Cette nouvelle prise de compétence permet à la Communauté de Communes d'encadrer sa participation financière au réseau VIF créé afin de lutter contre les violences intrafamiliales. Celles-ci regroupent les violences exercées au sein du couple et/ou à l'encontre des mineurs et des ascendants au sein de la cellule familiale.

L'objectif du réseau VIF est de mettre en relation divers professionnels afin de prendre en charge les victimes. A travers ces réseaux, coopèrent des gendarmes, des travailleurs sociaux ou des associations dédiées à ces questions ainsi que des collectivités. La mission du réseau consiste également à mener des actions de sensibilisation.

La coordination du réseau VIF louhannais est actuellement assurée par la cheffe de service du Pont, l'Intervenante sociale en gendarmerie et le Département notamment pour le secrétariat. Cette situation n'est pas vouée à perdurer et l'Etat a sollicité des Communautés de communes une prise de compétence permettant la mutualisation d'un poste d'intervenante sociale en Gendarmerie (Catégorie A) et éventuellement d'un demi-poste de coordination (catégorie A).

Ceci pourrait représenter en 2024, environ 6 900 euros à 9500 euros de budget annuel pour notre Communauté de Communes, selon le nombre de poste créé.

**Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, par vote à mains levées :
2 CONTRE et 5 ABSTENTIONS.**

- **N'APPROUVE PAS**, la modification des statuts de la Communauté de Communes Bresse Revermont 71 pour l'ajout de la compétence supplémentaire suivante : « Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ».
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Bresse Revermont 71
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

3) REPARTITION DES FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE (ANNEE 2021-2022) – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAINT MARTIN EN BRESSE

D : 024/2023

**OBJET : CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES DE TRANSPORT SCOLAIRE AVEC LA
COMMUNE DE SAINT MARTIN EN BRESSE**

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention financière par laquelle la commune s'engage à rembourser à la commune de St Martin en Bresse les frais de transports scolaires et de surveillance des enfants de moins de 5 ans dans les bus. Cette convention annuelle, renouvelable tacitement, pourra faire l'objet d'avenants en cours de période et être résiliée en cas de modification de la situation actuelle.
- **ACCEPTE** le paiement à titre de régularisation des années scolaires 2021/2022 et 2022/2023
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération et tout document relatif à sa mise en place.

4) REPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE SAINT MARTIN EN BRESSE (ANNEE 2023)

D : 025/2023

OBJET : PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES 2023 – SAINT MARTIN EN BRESSE

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la participation communale due à la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE au titre des frais de fonctionnement des écoles élémentaire et maternelle pour un montant de 20 845 € pour l'année 2023.
- **DIT** que les crédits sont prévus chaque année au BP.

5) PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION « MONTAGE CHAPITEAUX »

D : 026/2023

OBJET : FORMATION REGLEMENTATION DES TENTES, STRUCTURES, CHAPITEAUX, PODIUMS/ MONTAGE DES STRUCTURES DEMONABLES – REMBOURSEMENT A LA CCB71

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à émettre le mandat correspondant à la dépense des frais de formation relative à la réglementation des tentes, structures, chapiteaux, podiums/montage des structures démontables pour un montant de 178 €.

6) DEMANDE DE SUBVENTION (CFA DE SAINT MARCEL)

D : 027/2023

OBJET : SUBVENTION CFA DE SAONE ET LOIRE - SITE DE SAINT MARCEL

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser une subvention d'un montant de 15 € conformément à la délibération du 17 Mars 2016.
- **DIT** que les crédits sont suffisants au compte 65748 du BP 2023.

7) AMORTISSEMENT TRAVAUX SYDESL (CHEMIN PIETON) AU 01 JUIN 2023

D : 028/2023

OBJET : DEFINITION DU PLAN D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'appliquer la méthode de l'amortissement « prorata temporis » pour les travaux réalisés en 2023 à compter du 01 Juin 2023 à compter de la mise en service du bien.
- **FIXE** les durées d'amortissement suivantes :
 - Biens de faibles valeurs (inférieur ou égale à 1 000 €) : 1 an
 - Etudes et subventions d'équipement pour des biens mobiliers : 5 ans
 - Biens immobiliers et installation : 30 ans
 - Projets d'infrastructures d'intérêt national : 40 ans

8) ETUDE DE DEVIS

Le Conseil Municipal donne son accord pour les devis suivants :

- Remplacement de l'adoucisseur d'eau de la Salle des Fêtes :
 - o Entreprise PIGNARD SAS de JOUX (69) pour un montant de 3 320.40 € TTC.
- Diagnostics techniques immobiliers (loi du 22/0/2021) : logements communaux.
 - o *CHALON DIAGNOSTICS IMMOBILIERS de Chalon sur Saône (71)* pour un montant forfaitaire de 1 476 € HT (TVA non applicable).

9) RECOUVREMENT CONTENTIEUX – ADMISSION EN NON VALEUR

La situation du tiers étant régularisée, la demande de recouvrement contentieux est sans suite.

10) COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS (SYDESL, SICED, SMA ...)

- SYDESL – le 25 Septembre 2023 à St Cyr (71) : les travaux engagés par le SYDESL sont en cours.
- SICED Bresse Nord – le 21 Septembre 2023 à Serley (71) : plutôt de bons retours après la mise en place du tri sélectif (des contrôles inopinés seront mis en place). Les journées portes-ouvertes des 24 Juin dernier fait ressortir un bilan plutôt positif.

11) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements pour le versement des subventions 2023 :
 - * Amicale des Donneurs de Sang de St Martin en Bresse et sa région
- Remerciements divers :
 - * La troupe de théâtre « Les Zygorémois » pour l'accueil qui leur a été réservé lors de la journée du 01 Juillet 2023.
 - * Remerciements à Monsieur Mathieu LAURIOT pour le nettoyage des 2 abri-bus communaux (Le Bouchet et La Villeneuve)
- Changement de président Comité d'entente des ACUF et des ACVG de St Martin en Bresse et sa région. : Monsieur Georges EUVRARD a été remplacé Madame Aurélie GALOCHE au poste de président du Comité.
- Intervention Bresse-Service-Emploi au secrétariat de Mairie : pour une mission de 4 mardis (du 26/09 au 17/10/23) pour une mise à jour de l'archivage.
- Intervention spécifique de la société INDIGO PROPLETE – Mardi 17 Octobre 2023 : pour le nettoyage des placards vaisselle de la salle des fêtes et le nettoyage avant la remise en place du fourneau neuf qui a été installé ce jour.
- Intervention de ManuMultiservices de Villegaudin : plusieurs travaux d'entretien devront être réalisés (maisons communales, mairie, aire de jeux, salle des fêtes).
- Mise en location de la salle des fêtes : une nouvelle agente de Bresse Service Emploi interviendra pour les mises en location prochaines de la salle des fêtes.
- Garage métallique communal : la locataire Mme JOUVENCEAUX l'a rendu à la commune. Quel est son devenir ? Il est en mauvais état. Le Conseil Municipal est amené à y réfléchir

- Entretien chemin piétons « Rue du Bourg » : les services du département n'intervenant plus sur des portions de voies communales aménagées (chemin piétons), il convient donc de prévoir l'entretien de ces nouveaux aménagements. Le Conseil Municipal donne son accord pour qu'un devis soit demandé à l'entreprise PERROT - Paysagiste à Authumes et à l'entreprise Bêche pour la portion de broyage.

- Entretien des plantations en bordure de voie ou chemin communaux par les particuliers : Monsieur le Maire rappelle que chaque foyer concerné, par des plantations qui dépassent sur les voies ou chemins communaux est tenu d'en effectuer l'entretien.

- Cadran horloge église : la société PLAIRE de St Symphorien de Marmagne (71) est intervenue pour un problème de synchronisation entre les aiguilles et l'heure de l'horloge de l'église. Il s'avère qu'un micro-moteur est à remplacer. Le Conseil Municipal donne son accord pour son remplacement. Un devis sera adressé en Mairie par la Société PLAIRE.

- Dates à retenir : suite à la réunion du CCAS du 16 Octobre dernier, les dates à retenir sont les suivantes :

- * Distribution des colis : 16 Décembre après-midi à partir de 14 heures
- * Fête de Noël : 17 Décembre après-midi à partir de 15 heures
- * Repas des Aînés 2024 : dimanche 24 Mars 2024 à 12 heures

- Passage de la fibre optique : la commune de Serrigny en Bresse étant maintenant éligible à la fibre. Quelques soucis de démarchage entre les différents opérateurs ont été constatés. Une intervention de la mairie a été nécessaire.

-
La séance est levée à 21 h 00.

Le Secrétaire de séance,
M. PRUDENT

Le Maire,
S. ROSSIGNOL